
Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 6 mai 2025

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (21 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 13'215'000 F destiné à : la rénovation et transformation du bâtiment des associations, la construction d'un nouveau bâtiment, la pose de panneaux photovoltaïques sur la Ferme Margand ; sis sur le site de « l'épicentre », chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - *Proposée par le Conseil administratif.*
- Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-07 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 383'000 F, destinés à divers achats de fournitures, d'équipements, de mobilier urbain, à l'entretien d'équipements, à la fourniture d'énergies, à des prestations de nettoyage et à des travaux d'entretiens sur les bâtiments - *Proposée par le Conseil administratif.*

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 23 juin 2025.

Les textes des délibérations/résolutions/motions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.

Collonge, le 14 mai 2025